

Favoriser la confiance de la population dans l'économie des données de l'Ontario

Document de Travail



Favoriser la confiance de la population dans l'économie des données de l'Ontario

DOCUMENT DE TRAVAIL

Table des matières

1	À propos du présent document : Démarrer la conversation	1
2	Introduction.....	3
3	Principaux enjeux et contexte pour ce pilier.....	6
3.1	Menaces et risques des pratiques guidées par les données	6
3.1.1	Exemples de menaces et de risques liés aux données.....	6
3.1.2	Exemples de tendances numériques et de tendances résultant des données dans des secteurs clés.....	9
3.2	Occasions de promouvoir une utilisation éthique et responsable de la technologie.....	9
4	Démarches actuelles du gouvernement de l'Ontario	12
5	Questions à débattre.....	13
5.1	Confidentialité, protection et gouvernance des données	14
5.1.1	Questions à débattre.....	14
5.2	Protection des consommateurs	15
5.2.1	Questions à débattre.....	15
5.3	Droits de la personne et droits civils	16
5.3.1	Questions à débattre.....	16
5.4	Information et sensibilisation du public	16
5.4.1	Questions à débattre.....	17



1 À propos du présent document : Démarrer la conversation

Le gouvernement de l'Ontario élabore actuellement une Stratégie ontarienne relative aux données afin d'explorer de nouvelles possibilités d'utilisation des données dans l'ensemble de la province, tout en protégeant les droits de la population en matière de données contre les risques croissants. Nous élaborons cette stratégie en prenant soin de vous consulter, car c'est votre confiance qui constitue le fondement de l'économie des données de l'Ontario.

Le présent document de travail est le premier d'une série de trois que la province publiera dans le cadre de consultations menées en vue de l'élaboration de la Stratégie. Il a comme objectif de lancer une discussion avec le public sur la manière dont la province devrait favoriser leur confiance dans l'économie des données de l'Ontario, en leur soumettant des questions à débattre. D'ici la fin de 2019, dans le cadre de l'élaboration de la version définitive de la Stratégie, nous publierons deux documents de travail supplémentaires afin que le public puisse les commenter.

Nous vous invitons à vous joindre à la conversation en visitant notre plateforme numérique de discussion engage.ontario.ca/fr. Sur cette plateforme, vous pourrez choisir le mode de participation qui vous convient le mieux. Les options sont les suivantes :

- participer à un dialogue en ligne sur ces questions à débattre;
- publier officiellement vos commentaires écrits sur la plateforme ou nous les faire parvenir par courriel à l'adresse digital.government@ontario.ca;
- participer en personne à des événements qui auront lieu dans six collectivités de l'Ontario.

En participant à ces consultations, vous nous aiderez à élaborer une stratégie qui correspond à vos besoins et à vos préoccupations, que vous soyez un parent soucieux du bien-être de votre enfant, un propriétaire d'entreprise qui tente de mettre en œuvre de manière sûre et responsable un modèle commercial fondé sur les données, ou un résident inquiet de la manière dont les changements dans les pratiques numériques et fondées sur les données se répercutent sur sa communauté.

**Message de l'honorable Lisa M. Thompson
Ministre des Services gouvernementaux et des Services aux
consommateurs**

« L'élaboration de la Stratégie ontarienne relative aux données nous offre une excellente occasion d'exploiter le potentiel des données au profit des entreprises et des Ontariens. Les documents de travail nous permettent d'amorcer une très importante conversation avec les citoyens de l'Ontario et nous donnent l'occasion de faire preuve de transparence quant à la position du gouvernement sur les données. Nous avons besoin de tous les points de vue pour traiter les enjeux et tirer parti des possibilités que nous offre ce nouveau monde fondé sur les données. Nous sommes impatients de prendre connaissance de vos commentaires : ils nous aideront à élaborer une stratégie relative aux données qui favorisera la confiance du public, produira des retombées économiques et rendra l'appareil gouvernemental plus efficace et plus intelligent. »

**Message de M^{me} Linda Mantia
Présidente du Groupe de travail ministériel sur le numérique et les
données :**

« Les données sont de précieuses ressources qui stimulent l'innovation et peuvent améliorer radicalement les biens et services offerts aux Ontariens. Nos modes de collecte et d'utilisation des données, ainsi que la prévention des abus qui y sont liés font partie des enjeux stratégiques fondamentaux de notre époque. Le Groupe de travail ministériel sur le numérique et les données s'attaquera de front à ces enjeux, et nous souhaitons que vous participiez aux discussions. Ce sont les efforts collectifs de la population et des entreprises ontariennes, en collaboration avec nos concitoyens canadiens, qui nous permettront de mettre en place une approche globale cohérente et de favoriser l'essor de notre province dans cette économie axée sur les données. »

2 Introduction

Aujourd'hui, la quantité de données créées en une seule année dépasse la quantité totale créée depuis le début de l'humanité. Des capteurs numériques sont intégrés partout : dans nos maisons, dans les lieux publics et sur les lieux de travail. Des milliards de personnes participent de plus en plus à la vie sociale et économique sur des plateformes en réseaux mondiaux et les plateformes numériques intégrées. Nous sommes au cœur d'une révolution des données qui est alimentée par l'Internet, l'accès accru aux appareils numériques et des percées technologiques qui ont modifié un nombre croissant d'aspects de la vie quotidienne. Que ce soit en utilisant des téléphones intelligents, les médias sociaux, des moteurs de recherche ou des appareils, presque tous les Ontariens et toutes les Ontariennes produisent maintenant des données chaque seconde de leur vie numérique.

Les personnes et les appareils génèrent des données à un rythme sans précédent. Les données ont été qualifiées de « nouveau pétrole » et, à l'inverse, de « nouveau plutonium »¹, étant donné leur énorme valeur potentielle si elles sont exploitées et affinées, mais également le danger qu'elles peuvent représenter en cas d'abus. À l'échelle mondiale, moins de 5 % des données actuellement recueillies par des capteurs, des appareils et des applications font l'objet d'analyses². Selon une étude du McKinsey Global Institute, mieux utiliser même un seul petit sous-ensemble de données dans des domaines des secteurs public et privé pourrait générer une valeur économique mondiale de 3,5 billions de dollars US³.

Toutefois, les événements récents ont mis en lumière les inconvénients de cette nouvelle ère d'abondance des données. On constate une augmentation du nombre de signalements faisant état d'atteintes à la protection des données, de manipulations de données, de surveillance excessive et d'autres menaces liées aux données. Par conséquent, la population s'inquiète de plus en plus des possibles conséquences négatives que les technologies et les données pourraient avoir sur elle, sa famille, la société et l'économie en général.

Le présent document décrit ces tendances et les motifs qui justifient une intervention provinciale sous la forme d'une Stratégie ontarienne relative aux données. Les trois piliers de la Stratégie sont interdépendants. Les voici :

- 1) Favoriser la confiance** : Mettre en place les meilleures mesures de protection au monde qui profitent au public et garantissent sa confiance dans l'économie des données.

¹ [Réunion 152 du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes](#). Remarques de Jim Balsillie, 28 mai 2019.

² [Digital Universe of Opportunities: Rich Data and the Increasing Value of the Internet of Things](#), EMC Digital Universe et IDC, 2014.

³ [Open Data: Unlocking innovation and performance with liquid information](#), McKinsey Global Institute, 2013.

- 2) **Créer des avantages économiques** : Permettre aux entreprises ontariennes de mettre au point des modèles commerciaux fondés sur les données et d'exploiter la valeur commerciale des données.
- 3) **Rendre l'appareil gouvernemental meilleur et plus intelligent** : Mettre en valeur les données du gouvernement en développant les compétences et les capacités des employés du secteur public en matière de données et en encourageant l'utilisation de technologies qui reposent sur des données afin de mieux servir la population de l'Ontario.

Qu'est-ce qu'une donnée ?



Aux fins de la Stratégie ontarienne relative aux données, nous avons défini les données comme toute forme de renseignements structurés, autant dans des formats numériques que non numériques. Les données font l'objet de plusieurs conceptions et définitions, qui peuvent elles-mêmes se décliner dans de nombreuses dimensions, y compris le format, la qualité ou le contrôle. Cinq types de données propres à la Stratégie sont décrits ci-dessous :

Données du gouvernement et du secteur public

Données recueillies, produites ou échangées par le gouvernement, par exemple :

- Données ouvertes
- Données sur le transport
- Données administratives
- Données statistiques
- Données de recherches et de sondages
- Autres types de données opérationnelles

Données commerciales

Données recueillies, produites ou échangées par des entreprises, par exemple :

- Données sur les opérations et les finances
- Données d'études de marché
- Données sur les clients
- Données provenant d'appareils

Données personnelles

Données recueillies, produites ou échangées par des particuliers, par exemple :

- Données nominatives
- Données comportementales
- Données expressives
- Données biométriques
- Données financières

Données dérivées

Données traitées, dérivées ou transformées, par exemple :

- Données anonymisées
- Données connexes
- Prédications ou conclusions fondées sur des données

Dans le cas du premier pilier, il est essentiel de répondre aux préoccupations du public au sujet des pratiques fondées sur des données afin de préserver l'acceptabilité sociale nécessaire à leur usage. Par ce pilier de la Stratégie, nous visons à examiner l'incidence négative des données, à mettre en place les meilleures protections et à promouvoir l'utilisation éthique et responsable des technologies guidées par les données.

3 Principaux enjeux et contexte pour ce pilier

Alors que nous dépendons de plus en plus des avantages des technologies et des données numériques, nous sommes confrontés à différents enjeux et à de nouveaux risques. Par conséquent, le gouvernement, les entreprises et les particuliers doivent trouver des moyens nouveaux et réactifs d'assurer la protection des consommateurs, tout en permettant à la société de récolter les fruits de cette évolution. Sans stratégie pangouvernementale en matière de données, la population de l'Ontario demeure vulnérable aux diverses applications des technologies qui reposent sur des données. C'est pourquoi le gouvernement de l'Ontario a décidé que favoriser la confiance dans l'économie des données de l'Ontario serait le premier pilier.

3.1 Menaces et risques des pratiques guidées par les données

3.1.1 Exemples de menaces et de risques liés aux données

Vol, mauvais usage et atteinte à la protection des données

Une atteinte à la protection des données survient lorsque la perte de l'intégrité d'un système d'information entraîne un accès non autorisé à des données ou renseignements, ou leur divulgation non autorisée. La prévalence, la fréquence et l'incidence des atteintes à la protection des données augmentent. Par exemple :

- [2017 : Faille de sécurité d'Equifax](#), une agence d'évaluation du crédit expose les données personnelles de 143 millions de clients, dont 19 000 Canadiens.
- 2018 : [Facebook signale](#) qu'en 2016, Cambridge Analytica et AggregateIQ ont utilisé les données recueillies auprès de 87 millions d'utilisateurs de Facebook pour influencer les campagnes électorales.
- 2019 : [CBC News annonce](#) que les données de 2,9 millions de membres de la Caisse Desjardins, dont 173 000 entreprises, ont été divulguées en raison d'une faille causée par un employé.

Partialité et discrimination

Les technologies et les pratiques qui reposent sur les données peuvent renforcer la partialité qui mène à l'exclusion ou à l'isolement de certains groupes de personnes, ou accentuer les tendances existantes. La « boîte noire » de nombreux mécanismes de prise de décision automatisés peut nuire à la détection et à l'élimination de ces menaces⁴. Par exemple :

- Un algorithme utilisé pour prendre une décision administrative attribue une importance excessive à une caractéristique et suscite ainsi de la discrimination envers un groupe donné (par exemple, un algorithme qui signale les déclarants qui risquent de ne pas se conformer aux règles pourrait cibler injustement les petites entreprises en raison de leur petite taille).
- Un algorithme d'apprentissage automatique cible particulièrement les groupes numériquement dominants d'un ensemble de données d'apprentissage, et exclut les données situées en marge qui représentent un groupe marginalisé (par exemple, un algorithme de reconnaissance vocale pourrait ne pas reconnaître les personnes souffrant d'un trouble de la parole).

Manipulation du comportement

Les données générées par les produits et services numériques concernant les caractéristiques, le comportement et les interactions des utilisateurs peuvent être utilisées pour modifier le comportement des utilisateurs d'une manière qui pourrait éventuellement être dommageable. Par exemple :

- Les algorithmes sont souvent des « boîtes noires » : ils formulent des recommandations, sans que les utilisateurs et les organismes comprennent leur fonctionnement. Il est possible que des algorithmes manipulent les habitudes des utilisateurs en les dirigeant vers des contenus ou des choix dangereux ou préjudiciables.
- Les [modèles truqués](#) utilisent des interfaces utilisateurs trompeuses et exploitent des asymétries informationnelles pour encourager les utilisateurs à [communiquer des données et des renseignements personnels sans le savoir](#), ou à acheter des produits et services.

Surveillance et violation de la vie privée

La surveillance dans les lieux publics, à la maison et sur les lieux de travail peut compromettre le droit des personnes à la vie privée et porter atteinte à leur capacité de communiquer, d'organiser et de s'associer librement. Cette diminution de la vie privée est en partie motivée par la volonté d'accroître la commodité et la sécurité dans notre vie quotidienne, ainsi que par les impératifs commerciaux de monnayer et d'échanger des

données personnelles. Ces tendances ont engendré tout un éventail de risques, par exemple :

- [L'utilisation de la technologie de reconnaissance faciale](#), [l'interception de signaux cellulaires](#) ou [la collecte automatique de données de localisation par des dispositifs GPS](#) peuvent réduire considérablement ou éliminer efficacement la confidentialité de l'information relative à la localisation des personnes.
- De nombreux dispositifs intelligents pour la maison présentent des vulnérabilités en matière de sécurité et peuvent intercepter et transmettre des renseignements personnels sensibles susceptibles d'être soumis à une surveillance et à un usage abusif (par exemple, l'interception de signaux audio et vidéo)⁵.

Alors que plus en plus d'aspects de la vie des Ontariens et des Ontariennes migrent en ligne, les entreprises et le gouvernement doivent faire de la détermination des conséquences de ces difficultés et de la mise en œuvre de mesures de protection adéquates une priorité. Presque tous les secteurs sont touchés par les tendances numériques et celles qui résultent des données. Les tendances observées dans ces secteurs, dont des exemples sont fournis ci-dessous, donnent des occasions d'accroître l'efficacité, d'améliorer la prise de décisions et d'affecter les ressources plus efficacement. Cependant, ces tendances rendent également difficiles l'accès et la gestion, car elles exercent de nouvelles pressions sur les lois, les politiques et les programmes existants.



⁴ [Governing the Future: Creating standards for artificial intelligence and algorithms](#), The Mowat Centre, 2019.

⁵ Les failles de sécurité de l'Internet des objets sont devenues une préoccupation telle que le [Japon organise des « jeux de guerre » nationaux sur Internet des objets](#) pour détecter les faiblesses de la cybersécurité nationale. Consulter également [Sécurité de l'Internet des Objets \(IdO\) : Briefing pour les décideurs politiques](#), The Internet Society, 2018; et [Risk or reward: What lurks within your IoT?](#) KPMG, 2018.

3.1.2 Exemples de tendances numériques et de tendances résultant des données dans des secteurs clés



Santé : Grâce aux outils numériques en santé, tels que les appareils portables et les services connexes, les personnes peuvent davantage surveiller et gérer leur santé.



Plateformes numériques et fournisseurs de services : L'augmentation des « monopoles de plateformes » dans lesquels les acteurs dominants exercent un pouvoir écrasant – étant donné la grande quantité de données qu'ils accumulent et les effets des réseaux, par exemple – constitue un obstacle à l'entrée de concurrents sur le marché.



Sécurité publique : Les menaces numériques nouvelles et croissantes envers les particuliers, les entreprises et les infrastructures critiques, comprennent le vol de données, les atteintes à la protection des données et les cyberattaques.

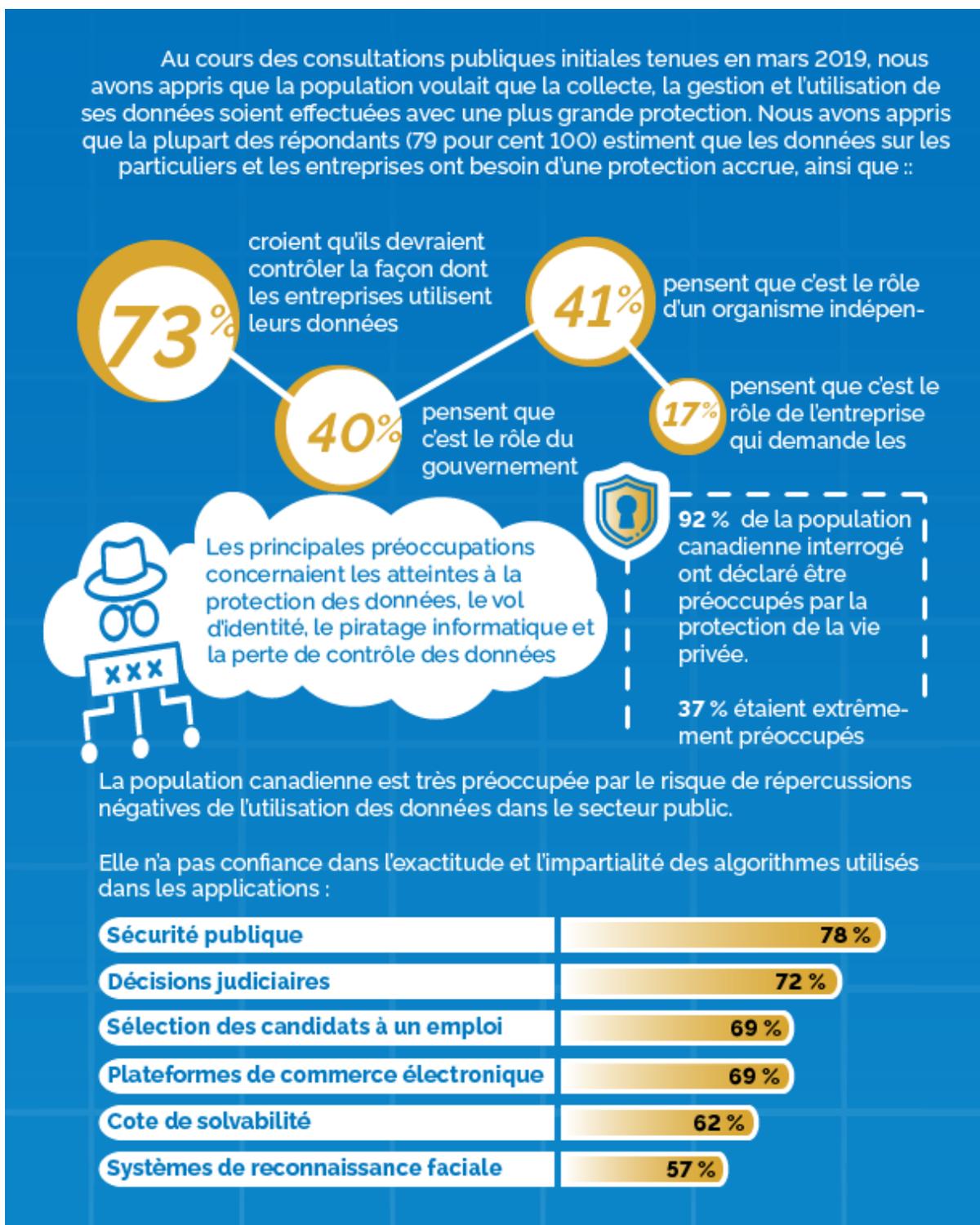


Prestation de services publics : On emploie toujours plus de mécanismes automatisés de prise de décisions et d'aide à la décision pour accroître la rapidité et l'efficacité des décisions administratives (p. ex., déterminer l'admissibilité aux programmes sociaux).

3.2 Occasions de promouvoir une utilisation éthique et responsable de la technologie

Il est dans l'intérêt public d'instaurer la confiance de la population dans l'économie des données de l'Ontario. Une perte de confiance rend les personnes moins enclines à transmettre leurs données ou diminue l'acceptabilité sociale de leur utilisation. De même, une diminution de la confiance empêche la prise de risques créative qui est au cœur de l'expérimentation, de l'innovation et de l'investissement. Une perte de confiance limiterait à son tour les avantages sociaux et économiques liés aux données. Tout comme dans l'économie en général, la confiance dans l'économie des données est un bien public qui peut s'éroder s'il n'est pas activement préservé.





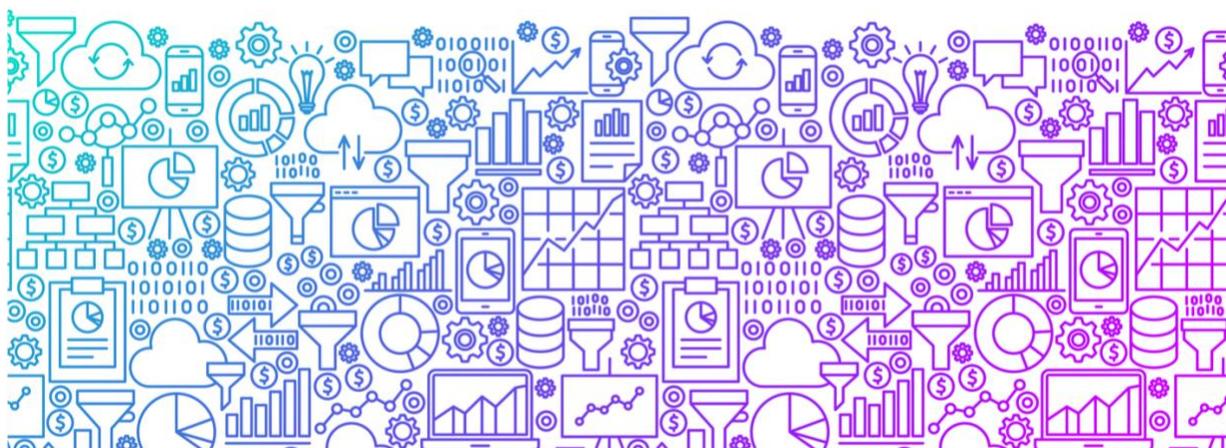
Le gouvernement et le secteur public jouent un rôle important dans le maintien de la confiance du public dans l'économie des données : en tant qu'utilisateur clé de la technologie et gestionnaire d'actif informationnel du public, le secteur public peut donner d'exemple à d'autres secteurs. En outre, le gouvernement finance, réglemente et dirige le développement

4 Démarches actuelles du gouvernement de l'Ontario

Parallèlement à la Stratégie ontarienne relative aux données, le gouvernement provincial cherche à mettre en place diverses initiatives visant à moderniser la gouvernance des données du secteur public, et de manière plus globale, à favoriser la confiance dans l'économie des données de la province. Il s'agit notamment des initiatives suivantes :

- **Groupe de travail ministériel sur le numérique et les données** : En juin 2019, le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs a formé un comité consultatif à court terme constitué d'experts en innovation axée sur les données. Le rôle du Groupe de travail est de faire des recommandations sur le régime de données de l'Ontario, donner des avis à la ministre, ainsi qu'évaluer le travail de mise en œuvre du gouvernement et donner des conseils à ce sujet. Enfin et surtout, le Groupe de travail participera à l'élaboration de la Stratégie ontarienne relative aux données, notamment en donnant des avis sur nos documents de travail et en contribuant aux consultations publiques.
- **Protection de la vie privée lors de l'échange de données dans le secteur public** : L'Ontario a modifié de façon substantielle la législation régissant l'accès aux renseignements détenus par les établissements publics de l'Ontario (la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* ou la LAIPVP). Ces modifications permettent aux ministères provinciaux de recueillir, d'analyser et d'échanger plus efficacement des données au sein du gouvernement en vue d'améliorer la prise de décisions et l'évaluation des programmes et des services. La province élaborera des normes en matière de données qui régiront de manière rigoureuse la collecte, la liaison, la dépersonnalisation, la conservation et l'élimination des renseignements personnels.
- **Priorité au numérique** : Promouvoir une approche qui donne préséance au numérique au sein du gouvernement et dans le secteur public, notamment en enchâssant des normes relatives au numérique et aux données dans le règlement pris en application de la *Loi de 2019 pour des services simplifiés, accélérés et améliorés*. Ces normes favoriseront la gestion responsable des données, l'adoption de pratiques en matière de protection de la vie privée et de sécurité axées sur l'utilisateur, ainsi que la diffusion publique de données non délicates dans l'ensemble du secteur public de l'Ontario.
- **Stratégie à large bande** : De nombreux Ontariens ne peuvent toujours pas participer à l'économie numérique et axée sur les données en raison du manque d'accès abordable à un service Internet de grande qualité. Pour remédier à la situation, l'Ontario investit 315 millions de dollars sur cinq ans dans le [Plan d'action de l'Ontario pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire](#) : ce plan permettra d'étendre l'accès au service à large bande dans les régions mal desservies et à une connexion Internet à large bande fiable, rapide et abordable à l'échelle de la province.

- **Renforcer la protection de la vie privée dans la sécurité publique** : Par sa *Loi de 2015 sur la réforme des vérifications de dossiers de police*, l'Ontario est la [première province du Canada à légiférer](#) sur les types de documents qui peuvent être divulgués lors d'une vérification des dossiers de police. Cette loi contribue à la sécurité publique, tout en protégeant la vie privée des Ontariens.
- **Mesures antifraude axées sur les données** : En collaboration avec l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et le Bureau de la lutte contre la fraude grave de la Police provinciale de l'Ontario, le gouvernement élaborera une stratégie antifraude pour lutter contre la fraude en assurance-automobile. Cette stratégie comprendra une analyse des données améliorée pour déceler les fraudes, afin que les contribuables ne paient pas pour les actes malhonnêtes des fraudeurs.



5 Questions à débattre

Dans le cadre du premier pilier de la Stratégie ontarienne relative aux données, nous nous sommes engagés à favoriser la confiance des Ontariens dans l'économie des données. Nous y parviendrons en veillant à ce que les mesures de protection adéquates soient en place pour promouvoir l'utilisation éthique et responsable des données.

Nous n'ignorons pas la complexité des difficultés et des possibilités découlant de l'économie numérique et axée sur les données. Pour y voir, il faudra établir une collaboration entre les secteurs et entre tous les ordres du gouvernement. À cette fin, la province s'est engagée à collaborer avec le gouvernement fédéral dès que possible alors que ce dernier s'appête à mettre en œuvre la Charte canadienne du numérique; nous espérons que des mesures seront prises le plus rapidement possible. La Charte canadienne du numérique est un pas dans la bonne direction pour contrer les menaces qui pèsent sur la vie privée des personnes et la protection des données à caractère personnel dans l'ensemble du pays.

Le temps presse; par conséquent, le gouvernement de l'Ontario prendra des mesures pour protéger la population ontarienne au moyen de nombreux outils législatifs et non législatifs à sa disposition.

De plus, nous nous sommes engagés à favoriser un Ontario ouvert aux affaires et à adopter une approche qui donne préséance au numérique dans les programmes et les services. Pour respecter ces engagements, nous souhaitons en particulier explorer des interventions rendues possibles grâce à des méthodes numériques et de développement qui réduisent les charges pesant sur les entreprises, en étant conscients des tensions inhérentes à cette démarche. En conséquence, la province accordera la priorité aux interventions novatrices et non conventionnelles dans le cadre de la Stratégie ontarienne relative aux données.

Alors que nous nous affairons à mettre en place des mesures dans le cadre de la Stratégie ontarienne relative aux données, nous souhaitons vous divulguer certains des éléments que notre gouvernement prendra en considération dans les quatre domaines clés énoncés ci-après. Nous voulons connaître votre avis sur ces engagements par l'entremise des questions à débattre contenues dans le présent document. Pour plus de détails sur la façon de participer, veuillez visiter engage.ontario.ca/fr.

5.1 Confidentialité, protection et gouvernance des données

Il importe de faire ce qui suit :

- s'assurer que le droit à la vie privée et les droits en matière de données de la population ontarienne sont respectés et défendus;
- promouvoir l'évolution continue des cadres de protection de la vie privée et de la sécurité de l'Ontario, afin de suivre le rythme des nouveautés technologiques et des enjeux qui en découlent;
- aider les organismes du secteur public à mettre en œuvre des programmes de protection des données conviviaux et modernes adaptés aux nouvelles techniques de collecte et d'analyse de données;
- promouvoir l'élaboration de renseignements, d'outils et de méthodes réutilisables axés sur la personne qui aident les petits organismes à mettre en application des mesures de protection de la vie privée et de protection des données planifiées;
- préciser et renforcer la compétence de l'Ontario et l'application des lois provinciales et fédérales relativement aux données recueillies auprès de la population ontarienne.

5.1.1 Questions à débattre

- Comment la province peut-elle s'assurer que les pratiques en matière de protection de la vie privée et de protection des données dans le secteur public de l'Ontario...
 - donnent la priorité aux personnes et aux utilisateurs;
 - favorisent la transformation numérique;

- promeuvent une gestion efficace et efficiente des programmes;
- protègent la population de l'Ontario contre les préjudices liés aux données?
- Comment la province peut-elle renforcer les capacités et promouvoir le changement de culture en matière de protection de la vie privée et de protection des données dans l'ensemble du secteur public (p. ex., par des formations, la démystification, de nouvelles orientations et de nouvelles ressources pour les organismes publics)?
- Comment l'Ontario peut-il promouvoir les pratiques de protection de la vie privée dans l'ensemble du secteur privé en s'appuyant sur les principes qui sous-tendent la législation du gouvernement fédéral relative à la protection de la vie privée (la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*)?

5.2 Protection des consommateurs

Il importe de faire ce qui suit :

- Aider les entreprises ontariennes à protéger et à respecter les droits des consommateurs lors de la collecte de leurs données dans le cadre de la fourniture de produits et services, tout en leur permettant de participer à l'économie des données et d'en bénéficier.
- Empêcher les pratiques de marché discriminatoires facilitées par les pratiques fondées sur les données.
- S'assurer que des mesures strictes sont en place pour protéger la population ontarienne, favoriser la confiance du public et atténuer les risques liés aux applications d'intelligence artificielle destinées au consommateur.

5.2.1 Questions à débattre

- Comment la province peut-elle aider les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, à mieux protéger les données de leurs consommateurs et à suivre les pratiques fondées sur les données de manière responsable?
- Comment la province pourrait-elle aider les consommateurs à mieux s'informer et se protéger lorsqu'ils concluent un contrat sur Internet (et acceptent ainsi les conditions de service et les politiques de confidentialité) et qu'ils doivent communiquer leurs données?
- Comment la province pourrait-elle améliorer la transparence et la responsabilisation lorsque des applications de prise de décisions automatisées destinées au consommateur sont utilisées, y compris celles qui utilisent l'intelligence artificielle?

5.3 Droits de la personne et droits civils

Il importe de faire ce qui suit :

- Promouvoir la transparence, la responsabilisation et l'utilisation éthique des technologies guidées par les données dans le secteur public en ayant intérêt à défendre les droits fondamentaux des personnes.
- Collaborer avec la Commission du droit de l'Ontario et la Commission ontarienne des droits de la personne pour mieux comprendre les répercussions des technologies guidées par les données sur les droits de la personne des Ontariens.

5.3.1 Questions à débattre

- Quelles menaces numériques et menaces liées aux données posent le plus grand risque pour les droits de la personne des Ontariens? Dans quel contexte ces menaces se produisent-elles et quelles sont leurs conséquences?
- Comment la province peut-elle mieux défendre et respecter les droits de la personne et les droits civils des Ontariens devant les préjudices croissants liés au numérique et aux données?
- La province devrait-elle octroyer de nouveaux droits en ce qui concerne les données et les pratiques fondées sur des données, comme le droit à la propriété des données, le droit d'être informé ou le droit d'effacer des données?
- La province devrait-elle réglementer l'utilisation de mécanismes de prise de décisions automatisés dans les secteurs public ou privé? Dans l'affirmative, dans quels contextes? Comment la province pourrait-elle guider l'utilisation responsable et éthique de ces outils?

5.4 Information et sensibilisation du public

Il importe de faire ce qui suit :

- promouvoir l'information et la sensibilisation du public au moyen de renseignements, d'outils et de ressources utiles pour aider la population de l'Ontario à comprendre les préjudices que les données en ligne peuvent causer et à se protéger contre ceux-ci;
- augmenter la transparence des utilisations par le gouvernement et le secteur public d'algorithmes et de mécanismes de prise de décisions automatisés (y compris l'intelligence artificielle);
- encourager les démarches qui favorisent la production locale de données, de renseignements sur les droits numériques et de ressources utiles qui promeuvent la cybersécurité, la protection de la vie privée et la sécurité en ligne, et qui favorisent également leur accès;

- consulter les Ontariens et les Ontariennes en ligne et en personne sur les risques et les avantages liés aux technologies guidées par les données, y compris l'intelligence artificielle.

5.4.1 Questions à débattre

- Comment la province peut-elle mieux promouvoir les connaissances et la sensibilisation du public sur les risques de menaces et de préjudices liés aux données auxquels l'Ontario est confronté?
- Comment les démarches de formation du public peuvent-elles donner aux Ontariens les moyens d'assurer leur sécurité et de se protéger contre les menaces et les préjudices liés aux données?
- Comment la province peut-elle mieux collaborer avec les organisations et les organismes locaux qui déploient des efforts pour informer le public et réagissent aux effets de base des préjudices liés aux données?
- La province devrait-elle imposer aux établissements publics de faire preuve de transparence lorsque des pratiques de prise de décisions automatisées sont adoptées?

Les commentaires sur le présent document de travail (Favoriser la confiance de la population dans l'économie des données de l'Ontario) seront recueillis jusqu'au 6 septembre 2019. Nous publierons un résumé des commentaires reçus à engage.ontario.ca/fr. D'autres consultations sur des documents de travail subséquents auront lieu en août et en septembre.

Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez nous faire parvenir un courriel à l'adresse digital.government@ontario.ca, et pour toute autre correspondance, écrivez-nous à Services numériques de l'Ontario, 595, rue Bay, bureau 1002, Toronto (Ontario) M7A 2C7.